

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015

	(Mt. en milliers de dinars)			
	au 31/03/2015	au 31/03/2014	Var mars 2015-14	au 31/12/2014
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	98 911	91 501	8,1%	394 209
Intérêts et revenus assimilés	65 634	63 446	3,4%	263 408
Commissions (en produits)	18 042	17 510	3,0%	76 293
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	9 040	10 289	-12,1%	40 714
Revenus du portefeuille d'investissement	6 194	256	2319,7%	13 794
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	32 911	29 750	10,6%	131 537
Intérêts encourus et charges assimilées	31 943	28 698	11,3%	127 155
Commissions encourues	968	1 052	-8,0%	4 382
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	66 000	61 751	6,9%	262 672
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 471	1 192	23,4%	5 161
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	31 855	29 830	6,8%	119 309
Frais de personnel	23 270	21 989	5,8%	87 347
Charges générales d'exploitation	8 585	7 841	9,5%	31 962
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	721 623	482 841	49,5%	688 036
Portefeuille Titres Commercial	262 414	410 277	-36,0%	229 183
Portefeuille Titres d'Investissement	459 210	72 564	532,8%	458 853
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	3 586 982	3 451 834	3,9%	3 601 472
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	4 605 485	4 165 994	10,5%	4 505 932
Dépôts à vue	1 792 594	1 554 061	15,3%	1 699 724
Comptes d'épargne	1 641 818	1 556 651	5,5%	1 596 202
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	42 709	56 273	-24,1%	51 107
10) CAPITAUX PROPRES *	334 486	348 750	-4,1%	334 434

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période et celui de l'exercice précédent.

II/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractives.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 Mars 2015 sont déduits du résultat.

Les produits d'exploitation sont présentés nets des agios réservés.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2015 sont rajoutées au résultat.

III/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 10.5% comparativement à la même période de 2014. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 15.3% et 5.5%.

Les encours de crédit ont augmenté de 3.9% par rapport à fin mars 2014 pour s'établir à 3.6 milliards de dinars.

Au 31/03/2015, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 66.000 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 6.9% par rapport à mars 2014.